

Message du président de l'équipe de direction de l'initiative VDMD et du président et chef de la direction de l'AMC

Voici le *Rapport d'étape VDMD 2018*. Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport qui étudie de façon approfondie le rendement de nos membres au cours de l'année 2017 sur les plans environnemental et social.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE 2017

Le présent rapport comprend les résultats VDMD 2017 de 67 établissements miniers appartenant à 23 de nos sociétés membres. Cette année, 24 de ces établissements ont fait l'objet d'une vérification externe dans le cadre du cycle de vérification externe de trois ans de l'initiative VDMD. Six établissements ont publié leur rendement pour la première fois, et leurs résultats sont présentés dans les graphiques globaux de chacun des protocoles.

Encore une fois, nous avons noté un rendement élevé pour bon nombre de protocoles de l'initiative VDMD :

- 96 % déclarent publiquement leurs activités d'échange et de dialogue.
- 81 % font des exercices de simulation de crise.
- 99 % des établissements possèdent un système officiel de gestion de la santé et de la sécurité.
- La haute direction de 75 % des établissements s'est engagée envers la conservation de la biodiversité.
- 92 % ont mis en œuvre un système de gestion des résidus conforme aux guides de gestion des résidus de l'AMC.
- 96 % ont mis en œuvre un système de production de rapports sur la gestion de l'énergie et des émissions de GES.

Dans l'ensemble, nous avons observé une baisse du rendement en matière de gestion des résidus et de planification de la gestion de crises et des communications. Cette baisse est en partie attribuable à l'adoption récente de l'initiative dans des établissements gérés par des membres de l'AMC, qui s'efforcent d'harmoniser leurs systèmes aux exigences. De même, dans le domaine de la gestion des résidus, sept établissements (y compris six établissements fermés) ayant déjà obtenu une cote A pour les indicateurs 3 et 4 sont passés à une cote B ou C cette année à la suite d'une vérification externe. De plus, cinq établissements qui avaient répondu par l'affirmative pour tous les critères du *protocole de planification de la gestion de crises et des communications* ont répondu « non » pour l'indicateur 2.

Afin de montrer que l'initiative VDMD peut stimuler le rendement et favoriser l'amélioration continue, l'AMC a communiqué avec les sociétés qui ont connu une baisse de rendement. Ces sociétés ont établi des mesures correctives, qui sont en cours d'application.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS DU RAPPORT

En 2017, l'AMC a ajouté un nouveau volet à l'initiative VDMD, c'est-à-dire le *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé*, en raison de la présence accrue de l'initiative à l'international et de la nécessité de contribuer aux efforts visant à résoudre ces problèmes. Le respect de cet engagement est évalué tous les trois ans dans le cadre du processus de vérification externe dans chaque établissement, et l'AMC se réjouit de présenter les premiers résultats dans la section Collectivités et gens du rapport de cette année. L'AMC est également heureuse de souligner que 100 % des établissements ayant fait l'objet d'une vérification cette année ont pu montrer leur conformité au protocole.

En 2017, l'AMC et ses membres se sont engagés à mettre en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne'. Pour montrer le respect de cet engagement, chacun des membres de l'AMC menant des activités à l'étranger a rédigé un compte rendu qui figure dans le présent rapport. Les comptes rendus contiennent une description de leur approche en matière d'évaluation du risque ainsi que des renseignements sur la façon dont leurs systèmes de gestion liés à la sécurité s'accordent avec les Principes volontaires (si pertinent) et sur la nature de leurs processus d'assurance. Ils présentent également un lien vers tout autre rapport d'entreprise destiné au public en lien avec les Principes volontaires. Les comptes rendus se trouvent dans la section *Mise en œuvre de l'initiative VDMD ailleurs dans le monde* du rapport.



PARTICIPATION ACCRUE À L'INITIATIVE VDMD

L'AMC contribue toujours au renforcement des capacités de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'une des méthodes les plus efficaces qu'elle utilise pour y parvenir est de faire part de *l'initiative VDMD* aux associations minières d'autres pays qui cherchent des outils pour améliorer le rendement environnemental et social de leur secteur.

L'AMC est heureuse d'accueillir l'Espagne comme nouveau pays partenaire de *l'initiative VDMD*. La CONFEDEM (Confederación nacional de empresarios de la minería y de la metalurgia) est devenue la cinquième association minière nationale à adopter *l'initiative VDMD* à l'extérieur du Canada, après la Finlande, l'Argentine, le Botswana et les Philippines.

Dans le cadre des efforts déployés pour faire évoluer le programme *VDMD*, l'AMC est déterminée à travailler avec les pays partenaires pour veiller à ce que l'initiative soit mise en œuvre comme il se doit. Ainsi, le personnel de l'AMC et Phil Oxhorn (Ph. D.), un des membres du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC, ont organisé un atelier de formation à Buenos Aires à l'intention du nouveau comité consultatif de l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros [CAEM]). L'objectif de cet atelier était de veiller à ce que le comité de la CAEM soit en mesure d'offrir des conseils pertinents à l'industrie minière de l'Argentine et de superviser efficacement la mise en œuvre de *l'initiative VDMD*.

L'intérêt envers cette initiative ne cesse de croître à l'échelle internationale, et l'AMC est actuellement en pourparlers avec des gouvernements et des associations de partout dans le monde.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PROTOCOLES VDMD

En 2017, l'AMC a poursuivi ses activités de mise en œuvre des recommandations de son groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus de *l'initiative VDMD* en veillant à l'amélioration du guide *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance*. Maintenant que l'examen du volet de la gestion des résidus de *l'initiative VDMD* est terminé, y compris la mise en œuvre de toutes les recommandations du groupe de travail, les membres de l'AMC s'efforcent maintenant d'harmoniser leurs systèmes avec le *protocole de gestion des résidus révisé* et les guides connexes qui ont également été mis à jour.

En 2017 et 2018, des experts de l'industrie en matière de gouvernance de l'eau ont travaillé sans relâche à la conception d'un ensemble d'indicateurs de rendement visant à mesurer la gouvernance de l'eau, la gestion de l'eau destinée aux opérations, la planification des bassins versants ainsi que le rendement et la production de rapports liés à l'eau dans les sites miniers. Le nouveau protocole de gouvernance de l'eau sera progressivement mis en œuvre au cours des prochaines années, et la production de rapports publics devrait commencer en 2021.

En 2018, l'AMC a entrepris l'examen du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*. En 2019, l'AMC poursuivra ses activités visant à mettre à jour le protocole et à s'assurer qu'il tient compte des pratiques exemplaires actuelles en matière d'échange avec les communautés et de relations avec les Autochtones. Cette année, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a aussi eu l'occasion de contribuer à l'élaboration du nouveau *protocole de gouvernance de l'eau VDMD* et à l'examen de la portée du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités VDMD*.

Voici donc le *Rapport d'étape VDMD 2018*. Bonne lecture!

Peter Read
Synchrude Canada
Président de l'équipe de direction de *l'initiative VDMD*



Pierre Gratton
Président et chef de la direction
Association minière du Canada (AMC)

